

Les différents aspects de la laïcité

Intervention de Guy Haarscher

Philosophe et professeur émérite de l'ULB

La laïcisation de l'école

Vous savez que la notion de laïcité est une notion que l'on utilise beaucoup aujourd'hui. Mais toutes ces notions comme la laïcité, la démocratie, les droits de l'homme, la tolérance, etc... sont des notions qui sont utilisées par tellement de gens dans des contextes tellement différents qui peuvent être académiques, politiques, dans les journaux, dans les conversations courantes, dans les textes juridiques, qu'évidemment il y a beaucoup de chance qu'on leur donne des sens divers. Ce qui est embêtant parce que si l'un parle de laïcité en pensant quelque chose, et l'autre répond en pensant autre chose, on ne va pas arriver à s'accorder sur le sens des termes. Rappelez-vous les critiques que Socrate faisait aux sophistes : « Il faut d'abord s'accorder sur le sens des termes. ».

Je n'ai pu donner qu'une **définition très générale de la laïcité** parce que c'est celle qui est la plus englobante. Elle est toutefois la plus importante. Elle s'oppose à quoi ? La laïcité s'oppose à un système politique dans lequel une Eglise est dominante. Elle est reconnue comme Eglise officielle. L'état est à son service, son rôle n'est pas seulement de faire régner l'ordre, de fournir un certain nombre de ressources à des individus, il est aussi de favoriser la bonne religion. Ce sont des états qui ont existé dans l'histoire de l'Europe et qui existent dans d'autres parties du monde aujourd'hui.

- La **neutralité de l'état**

Et la laïcité s'y oppose exactement. C'est l'idée que l'état non seulement ne peut pas être partie prenante, c'est-à-dire favoriser une religion, qui devient de fait une religion officielle, et qui relègue au statut de citoyens de seconde zone ceux qui ne croient pas en la bonne religion ; c'est surtout l'idée que l'état doit être neutre en ces matières. Qu'est-ce que ça veut dire ? La **neutralité de l'état** signifie que quelle que soit votre croyance ou non croyance, quelles que soient vos orientations, l'état ne peut pas faire que ce soit un avantage ou un désavantage pour vous. L'Etat doit être tout à fait neutre et quand il vous donne un certain nombre de droits, ou quand vous êtes d'ailleurs chez un employeur qui vous engage, ces questions ne doivent pas entrer en ligne de compte, si évidemment elles n'influencent pas l'activité que vous devez accomplir. C'est très important.

- **Liberté de conscience**

La question de l'engagement religieux ou non religieux n'est plus une affaire d'état, c'est une affaire personnelle.

- **Non-discrimination**

Discriminer les gens c'est les distinguer arbitrairement. On fait tous des distinctions entre les gens, par exemple quand on note des étudiants, on ne leur donne pas, bien sûr, la même note à chacun parce que ça dépend des performances. Mais évidemment, on ne peut pas noter par exemple en fonction de la couleur de la peau, ça ce serait une discrimination, ou parce que l'on sait qu'un étudiant pratique telle ou telle religion, ne pas noter équitablement son examen. Ce serait une discrimination, c'est à dire une distinction arbitraire que l'on ferait entre les individus.

Donc la laïcité suppose neutralité de l'état, liberté de conscience, non-discrimination en matière de conscience et de religion.

Cette notion de laïcité est la plus générale, elle s'est manifestée de la façon la plus publique et suscitant le plus de littérature et de controverses en France. C'est pour cela que l'on commence par la France. Le mot laïcité est un mot français et j'ai essayé de donner une définition plus large.

L'école : champs de bataille de la laïcité

En France le combat pour la laïcité a commencé à la fin du XIX siècle par l'école. On comprend tout de suite que la laïcité soit très importante dans le champ scolaire, que l'école soit le champ de bataille de la

laïcité. Pourquoi ? Parce que jusque-là l'école était dominée par l'Eglise catholique. Et pour une raison très simple, on l'a vu quand on a analysé les grandes idéologies totalitaires, l'idée de pouvoir prendre les enfants, peut-être pas dès le berceau, mais très jeunes, et de leurs insuffler une certaine conception du monde, c'est là qu'il faut commencer puisque c'est ça qui va former, ou formater, les enfants. L'église accordait donc une importance énorme à l'enseignement, elle avait un grand pouvoir, elle avait ses propres écoles. Elle était aussi très présente dans l'école publique.

C'est ce que va vouloir changer **Jules Ferry** au 19ème siècle. Dans les années 1880, il était Ministre de l'Instruction Publique, aujourd'hui en France on dirait plutôt de l'Education Nationale. C'est lui qui à ce titre a porté le combat pour la **laïcisation de l'école**. Rappelez-vous ce que j'ai dit précédemment, ça veut dire que l'école ne doit pas être centrée sur l'enseignement d'une religion dominante, en l'occurrence la religion catholique, l'enseignement ne doit pas être donné par des religieux catholiques qui évidemment ont une conception particulière. Ce doit être l'école de tous, parce que sinon l'école n'est pas laïque, il va y avoir des enfants qui croyant des choses différentes qui vont se sentir relégués en élèves de seconde zone parce que la religion qu'on enseigne n'est pas celle que leurs parents leur ont apprise chez eux. Jules Ferry dit que, pour que l'école soit neutre, il faut retirer l'enseignement de la religion de l'école publique, et il faut aussi retirer aux prêtres, aux membres des communautés religieuses qu'on appelait des congrégations religieuses, ce droit d'enseigner à l'école publique. Et il faut aussi enseigner quelque chose qui soit valable pour tous.

Mais la grande question, posée par les instituteurs, est la suivante. On parle ici de l'école primaire, le secondaire c'est encore une petite élite. C'est à cette époque-là qu'on essaie de généraliser l'enseignement primaire, la généralisation de l'enseignement secondaire ce sera dans les premières décennies du XX siècle, donc les instituteurs demandent : Si on n'enseigne plus la religion, qu'est-ce qu'on va enseigner aux élèves ? A part les disciplines techniques, l'histoire, la géographie etc, est-ce qu'on va pouvoir leur parler aussi du sens de la vie ? Puisque la religion ne faisait que parler du sens de la vie, en disant : "Pour obtenir votre Salut, vous devez obéir aux dogmes, etc."

Il y a **deux positions**, qui sont intéressantes et opposées.

- Celle de **Jules Ferry** qui dit dans une lettre aux instituteurs qui est restée célèbre et que tout le monde peut trouver sur Internet : « Imaginez que tous les parents soient présents dans votre salle de cours, au moment où vous allez dire quelque chose demandez-vous si cela risque de choquer l'un d'entre eux". (Il faudrait qu'il les connaisse tous pour savoir ce qui risque de les choquer, parce que les sensibilités sont très différentes.) "Si vous avez le sentiment que cela peut choquer l'un d'entre eux, abstenez-vous, ne le dites pas. Si au contraire vous avez le sentiment que ce que vous allez dire ne choquera personne et rencontrera l'assentiment général, parlez. C'est la sagesse de l'humanité qui parle en vous." De l'humanité, puisque tout le monde est d'accord. Le gros problème avec cette conception, qu'on appelle aujourd'hui le **politiquement correct** (c'est correct pour la "polis", polis c'est la cité grecque à l'origine, donc "pour l'Etat", pour tout le monde, pour tout le "laos", à tout le peuple), c'est que c'est ce qui est souvent le moins intéressant, parce que ça ne suscite pas de controverse, et ça risque de créer pas mal d'autocensures et de frilosités. On ne sait jamais ce qu'un parent peut penser, peut-être qu'il est membre d'une communauté religieuse mais qu'il est très sensible et très peu tolérant. Donc à un certain moment, l'enseignement du professeur de morale laïque, donc de cette morale pour tous, risque effectivement d'être un enseignement qui ne parle que de généralités et de banalités.

- À cette conception de Ferry (que l'on peut comprendre, il a fait un grand geste en laïcisant l'école et il est prudent, il ne veut pas faire de vagues), s'oppose alors celle d'un des dirigeants de son administration qui s'appelait **Ferdinand Buisson (19ème siècle)**. C'est un des grands intellectuels de la laïcité française à la fin du 19ème siècle et au début du 20ème siècle. Il était d'un avis différent. Il considérait qu'il n'y avait pas de milieu : c'était ou la pensée critique, ou le dogme. Et si l'école doit former des citoyens, en démocratie, il faut que les gens apprennent à discuter de tous les problèmes, qu'ils examinent librement tous les problèmes comme nous l'avons dit précédemment. Il s'oppose donc au dogme de quelque Eglise que ce soit. Si vous donnez cette fonction, cette vocation à l'école, c'est peut-

être très bien, c'est un objet de discussion, de controverse, mais il va de soi que, imaginez les parents dans la salle de classe, ils vont évidemment être très choqués puisque tous les parents qui adhèrent à une religion avec des dogmes vont sentir que l'école est là pour attaquer leur conception. Puisqu'elle défend la pensée critique contre toute pensée dogmatique. Et de point de vue-là, c'est une vocation de l'école qu'on peut considérer comme étant plus ambitieuse d'une certaine façon. En même temps elle est sûrement plus controversée et elle va sûrement susciter plus de réactions dans la société que la position de Jules Ferry.

Et nous devons garder en mémoire ces deux positions, parce qu'elles seront importantes pour aborder les débats contemporains.

La loi de 1905

La dernière fois nous avons traité de la laïcisation de l'école, donc l'école devenant laïque. Je vous avais dit que la laïcité était l'idée suivant laquelle l'État devait être l'État de tout le monde, de "tout le peuple", et non pas d'une partie du peuple, qui croirait ce qu'il faut croire. Et donc, non pas l'État soutenant une religion particulière qui deviendrait officielle parce qu'elle serait soutenue par l'État. Aussi bien les autres membres de la communauté nationale seraient considérés de seconde zone parce qu'ils ne seraient pas membres de la communauté religieuse officielle.

- Séparer l'Etat et l'Eglise

C'est l'idée de la laïcité. L'état laïc ne crée pas de religion officielle, il est neutre par rapport à tous les engagements de l'existence, qu'on croit ou qu'on ne croit pas. Il respecte la liberté de conscience et ne fait pas de distinction arbitraire entre les citoyens en fonction de leurs engagements religieux, donc pas de discrimination. Maintenant, à l'école, le problème se posait, puisqu'on a commencé par l'école, vous l'avez vu, c'est que les enfants étaient soumis à un régime particulier dans lequel au fond il y avait une présence massive de la religion. Cette présence massive de la religion catholique, pour certains parents, qui n'étaient pas catholiques, ou peut-être certains catholiques qui n'aimaient pas cette attitude biaisée, c'était donner aux enfants une perspective à l'école publique, qui théoriquement l'école de tout le monde, perspective d'une seule religion. D'où l'idée de Jules Ferry de laïciser l'école.

Une fois que l'école est laïcisée, on n'a pas encore laïcisé la société des adultes. Dans les années 1880 et jusqu'en 1905, il existait le **système concordataire**, donc basé sur un concordat, qui est un accord, un compromis, conclu au début du XIX siècle par Napoléon et le Pape. Vous savez qu'il y a toujours eu des querelles entre le Pape et les états, le Pape voulant garder la « haute main » sur l'Eglise, sur la nomination des évêques, etc. et l'état demandant que les évêques, s'ils sont français, obéissent au chef de l'état français et qu'ils respectent les lois françaises. Napoléon avait fait une sorte de compromis avec le Pape, qui était plutôt en faveur de l'Etat. Il donnait effectivement à l'Eglise une position privilégiée à l'intérieur de l'Etat, mais elle était à l'intérieur de l'Etat.

Et puis on a reconnu aussi d'autres cultes (**reconnaissance d'autres cultes**), au fur et à mesure, dans le courant du XIX siècle, le protestantisme, le judaïsme, essentiellement. Et ces autres cultes étant très minoritaires, ce n'est pas eux qui comptaient, et ce n'est pas eux qui fournissaient, on l'a vu pour l'école, la majorité des professeurs, qui venaient plutôt des congrégations religieuses catholiques. Est-ce que ce système concordataire était satisfaisant ? Non, pour tous ceux qui au début du XX siècle préféraient qu'on sépare totalement le religieux du politique, et qui n'aimaient pas qu'au fond l'Eglise catholique ait une position officielle dans l'Etat. Et de ce point de vue-là, il y a eu un grand débat qui a mené à une **loi en 1905 de séparation des églises et de l'état**.

Que voulait dire cette séparation ?

Cela signifiait trois choses :

- que l'on cessait de payer les ministres du culte : ils n'étaient pas considérés comme des fonctionnaires, ce qu'ils étaient auparavant. On ne les payait plus. Je dis ministre du culte, parce que ça vaut pour curé catholique, pasteur protestant, rabbin juif plus tard, bien plus tard les imams musulmans.

On dit ministre du culte en général. Donc ça, c'est une séparation de l'Etat, on n'intervient plus dans le paiement, dans la rétribution des ministres du culte.

- On supprime l'enseignement religieux à l'école. Ca s'est déjà fait dans les années 1880, mais c'est réaffirmé.

- Et, se posait le **problème subside des écoles privées**. Est-ce que les écoles privées peuvent être subventionnées par l'état alors qu'on a une loi de séparation ? C'est embêtant d'avoir une loi de séparation et de dire en même temps que l'Etat subventionne des établissements confessionnels, religieux, ce n'est pas la séparation. Ca a fait l'objet d'un débat, qui a été clos en 1959, par le vote d'une loi qui a permis la subvention des écoles privées confessionnelles, en majorité catholiques.

Pourquoi ? Parce qu'il y avait deux arguments qui se confrontaient. Le premier argument était l'argument de ceux qui défendaient vraiment la laïcité, et qui disait : "Les fonds publics, c'est pour l'école publique, et les fonds privés, c'est pour les écoles privées." Autrement dit : "Si vous voulez créer des écoles privées, vous avez la liberté de l'enseignement, mais vous n'avez qu'à payer vous-mêmes." Et ceux qui disaient : "Si vous faites ça, étant donné le coût de l'enseignement pour payer les professeurs, les bâtiments etc, vous allez réduire nos écoles confessionnelles à des écoles de riches." Autrement dit, les pauvres catholiques ne vont pas pouvoir y aller parce que ça coutera trop cher, et que si on n'est pas subventionné, on n'arrivera pas à faire payer quelque chose de raisonnable ou à rendre éventuellement l'enseignement quasi gratuit.

Et pour finir, effectivement c'est un compromis en 1959, sous De Gaulle, avec le Ministre Michel Debré, on accepte que les écoles privées soient subventionnées (**loi Debré de 1959**).

Ce qui montre que la séparation n'est pas parfaite en France. Il y a une séparation, puisqu'on ne paie pas les ministres du culte, puisqu'on n'enseigne pas la religion à l'école publique. Mais on subventionne les enseignements de type confessionnel. C'est une séparation imparfaite. Et pour d'autres raisons aussi, dans lesquelles je n'ai pas l'occasion d'entrer.

L'autre pays dans lequel il y a une véritable séparation, ce sont les Etats-Unis d'Amérique, mais vous allez voir ce n'est pas parfait non plus. L'idée d'une **séparation parfaite n'existe quasi nulle part**. Et puis il y a des tas d'autres systèmes où vous n'avez pas de séparation du tout. Dans lesquels on continue de subventionner la religion et à enseigner la religion à l'école publique, comme en Belgique. À partir de ce moment là, on n'est pas dans des systèmes de séparation.

La France a un véritable système de séparation. En 1905 la difficulté (les catholiques ont résisté), c'est qu'auparavant les catholiques étaient insérés dans l'appareil de l'état et puis, les églises deviennent des associations privées parce que l'Etat s'en sépare. Il a fallu leur donner un statut, elles sont devenues les associations culturelles (**création du statut d'associations culturelles**), donc les associations du culte, ne confondez pas avec "culturelles". Ce sont les associations du culte, pour gérer la religion, les affaires de la religion. Ces associations au départ avaient été créées au fond de « bas en haut », c'est à dire en partant des communautés de base et elles envoyaient des délégués jusqu'à ce qu'on ait un pouvoir au sommet. Cela pouvait paraître comme très démocratique, cela pouvait convenir aux protestants, rappelez-vous, qui n'aimaient pas du tout la hiérarchie de l'Eglise et voulaient que les croyants eux-mêmes aient un rapport au Texte sacré et s'organisent eux-mêmes. Donc ça arrangeait les Protestants, peut-être les Juifs aussi, mais ça n'arrangeait pas les catholiques qui disaient : "Non, notre principe hiérarchique va de « haut en bas », ça commence par le Pape puis les évêques. Il n'est pas question de rendre l'Eglise démocratique parce que ce serait tout à fait contraire à notre idée de magistère de l'Eglise et de l'autorité du Pape." Donc ça a fait l'objet de grands conflits, il y a eu rupture des relations diplomatiques entre la France et le Vatican (**Querelle des associations culturelles**).

Et au début des années 1920, **Aristide Briand**, un des artisans de la loi de 1905, grand politicien français, a trouvé une solution de compromis, et on a été créé des **associations diocésaines**. Les associations culturelles sont devenues associations diocésaines, basées sur la circonscription de l'évêque, le diocèse correspondant à la circonscription de l'évêque. Donc vous voyez bien, on respectait les circonscriptions

religieuses, on donnait une place à l'évêque qui a une autorité hiérarchique, et on avait trouvé un arrangement pour que la loi de séparation soit acceptée par l'église.

Et puis, ce qu'il s'est passé après la 2^{ème} guerre mondiale, donc après l'Occupation nazie, c'est que la **laïcité est devenue constitutionnelle**. La constitution de 1946 dit : "La France est une république laïque". Et la nouvelle constitution de 1958, pour la 5^{ème} République, douze ans plus tard, dit exactement la même chose, elle reprend la formule "La France est une république laïque". C'est assez intéressant parce que les Catholiques ont dû l'accepter. Pour qu'on mette un texte dans la constitution, comme vous le savez, pour modifier, pour créer une constitution, il faut une large majorité, des majorités spéciales. Donc il faut qu'il y ait un large accord. Ce n'est pas comme pour une autre loi ordinaire où il faut la moitié +1 voix. Ce qu'il s'est passé, c'est qu'à l'époque les catholiques avaient très peur du communisme athée et qu'ils se disaient : "Au fond la laïcité c'est déjà bien mieux, parce que la laïcité c'est un état neutre et ce n'est pas un état favorisant l'athéisme". Et donc il y a eu, par cette peur du communisme, qui était très puissant à l'époque, puisque Staline avait gagné la guerre avec les Américains et les Anglais contre les Nazis, acceptation de cette laïcisation (**l'Eglise accepte par peur du communisme**).

Les débats actuels

Le problème c'est que, depuis les années 1960-1970, il y a des communautés d'anciens immigrés, qui sont devenus français pour la plupart d'entre eux, et qui viennent de pays à majorité musulmane, que ce soit de pays de langue arabe, de langue turque, iranienne ou africaine, etc. Ces communautés sont aujourd'hui travaillées par un **mouvement de réislamisation** qui est très fort, que nous connaissons tous, qui est parfois très préoccupant. Et qui consiste à pousser la revendication religieuse très loin. Si vous poussez la revendication religieuse très loin, vous portez atteinte au principe de séparation. C'est à dire que vous demandez que la religion puisse être présente dans l'espace public, dans l'espace politique, dont on l'avait expulsée. Par exemple, on demande que des fonctionnaires puissent porter des signes religieux. Non, ce sont des membres de l'appareil d'état, le principe de laïcité dit "séparation entre l'état et le religieux". Si vous servez l'état, vous ne pouvez pas manifester une conviction particulière, etc.. Il y a donc aujourd'hui des problèmes importants qui vont être traités dans le texte que vous allez lire pour la leçon suivante.